

L'ARTICLE

L'article est le plus courant des déterminants. C'est un petit mot variable qui accompagne le nom, en indique le genre et le nombre, et lui donne

une détermination plus ou moins précise. On distingue : l'article défini, l'article indéfini et l'article partitif.

LES FORMES DE L'ARTICLE

L'article peut avoir trois formes : normale, élidée ou contractée.

Les formes élidées s'emploient devant les mots singuliers commençant par une voyelle ou un **h-** muet. Les formes contractées sont le résultat de la contraction des prépositions **de** et **à** et de l'article défini **le** ou **les**.

article	singulier		pluriel	
	masculin	féminin	masculin	féminin
défini normal	le monde	la terre	les astres	les planètes
défini élidé	<i>l'univers ; l'horizon</i>	<i>l'aurore ; l'habileté</i>		
défini contracté	au monde (à + le) du monde (de + le)	à la terre de la terre	aux hommes (à + les) des cioux (de + les)	aux femmes (à + les) des femmes (de + les)
indéfini	un monde	une terre	des mondes	des terres
partitif	boire du thé	boire de la tisane	manger des épinards	manger des confitures

Lorsque deux ou plusieurs noms sont coordonnés, l'article est répété devant chaque nom :

*On apercevait **les** toits et **les** cheminées des premières maisons.*

EXCEPTIONS

L'article n'est pas répété

— dans quelques expressions toutes faites : **les** us et coutumes ; **les** pertes et profits ;

— lorsque les deux noms sont coordonnés par **ou** explicatif : **les** Trifluviens, **ou** habitants de Trois-Rivières.

L'ARTICLE DÉFINI ET SES EMPLOIS

- L'article défini détermine de façon précise le nom qu'il introduit :

Répétez **la** phrase que vous venez de lire («la» précise le nom «phrase» en indiquant qu'il s'agit de celle que vous venez de lire).

Il peut avoir aussi le sens :

- d'un adjectif démonstratif : *J'arrive à l'instant* (= à cet instant) ;
- d'un adjectif possessif : *J'ai mal à la tête* (= à ma tête) ;
- d'un adjectif indéfini : *Tissu à vingt francs le mètre* (= chaque mètre).

● L'article défini n'est pas exprimé devant les noms propres de personne ou de ville, sauf si ces noms incluent l'article (*La Rochelle*), mais il l'est devant les noms de peuples, de pays et de fleuves :

Duval, Québec, Genève mais **les** Américains, **le** Mexique, **la** Seine.

Toutefois, on emploie l'article devant les noms désignant :

- les familles : **les** Valois ; **les** Bourbons ;
- les œuvres d'un artiste : **les** Manets ; **les** Renoirs ;
- les noms de personne accompagnés d'un adjectif : *l'odieux Tartuffe* ; **le** pauvre Pierre ;
- les personnes méprisées : **la** Du Barry ; **la** Brinvilliers ;
- les personnes admirées : **les** Corneille ; **les** Sévigné ;
- les artistes (autrefois) : **la** Champmeslé ; **la** Callas.

● L'article défini, comme les autres déterminants, peut être omis s'il s'agit de :

- noms en apposition : *Ottawa, capitale du Canada* ;
- compléments de matière : *une statue de marbre* ;
- locutions verbales : *Il prit soin de lui* ;
- locutions toutes faites : *Elle est nu-pieds* ; *à vol d'oiseau* ;
- proverbes : *À bon chat, bon rat* ;
- adresses : *Elle habite rue Victor-Hugo* ;
- titres d'ouvrages : *Histoire de France* ;
- énumérations : *Femmes, moine, vieillards, tout était descendu* (La Fontaine).

ATTENTION

Les noms de pays féminins ne sont pas accompagnés de l'article quand ils sont précédés des prépositions **à**, **de**, **en** :

Elle habite à Chypre. Elle revient de Tunisie. Elles vont en Chine.

L'ARTICLE INDÉFINI ET SES EMPLOIS

● L'article indéfini introduit un nom en le présentant comme distinct des autres de la même espèce, mais sans apporter plus de précision.

Au pluriel, il marque aussi un nombre indéterminé :

Un homme est là qui vous attend. Il y a des cerises cette année.

L'article indéfini peut avoir aussi la valeur :

- de l'adjectif indéfini **quelque** : *On le crut pendant un temps* ;
- de mépris, de respect : *Les critiques d'un Durand ne me troublent pas* ; *Écoutez la prière d'une mère.*

● L'article indéfini est omis devant :

- un nom attribut (parfois) : *Elle devint ingénieur* ;
- un nom construit avec une préposition (parfois) : *Elle est partie en voiture* ; *par endroits* ;

- les phrases impersonnelles : *C'est dommage ;*
- dans des locutions verbales : *faire grâce ; avoir recours.*

- Souvent, l'article n'est pas exprimé après les prépositions **avec** ou **sans**, en particulier quand il s'agit de noms abstraits :

*Il travaille **avec** peine. Elles trouvèrent **sans** difficulté.*

L'ARTICLE PARTITIF ET SES EMPLOIS

- L'article partitif est employé devant les noms de choses pour indiquer une quantité indéterminée :

*Il boit **du** jus de fruit. Il vend **de la** soie. Elle mange **des** confitures.*

ATTENTION

Le sens partitif est rare dans **des**, qui est généralement un indéfini (pluriel de **un**).

- La préposition **de** est employée seule, au lieu de l'article partitif ou indéfini :
 - après un adverbe de quantité (trop, peu, beaucoup, etc.) : *J'ai **peu de** temps devant moi ;*
*J'ai **trop de** travail ;*
 - sauf dans l'expression **bien des**... : ***Bien des** gens disent... («des» est ici article partitif) ;*
 - après un verbe de forme négative : *Elle ne boit pas **de** lait ;*
 - devant un nom pluriel précédé d'un adjectif : *Elle nous a servi **de beaux** fruits.*